

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 0
Absents R. : 2
Votants : 15

Le 12 juin 2026 à 19 h 30 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 5 juin 2026 s'est réuni sous la Présidence de Jean-Bernard MARSOT, Maire, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, 11 rue de l'Eglise.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Jean-Bernard MARSOT, Maire, Gérard TRAVERS, Valérie FRESET, Philippe COLIN, Pascale CLAUDEL, Adjoints, Joël PERROD, Christian ROETHINGER, Frédéric FELSINGER, Jean-Bernard WIMMER, Christelle STOJANOV, Angélique KELLER, Adeline TRABAC, Sephora ALTER, Conseillers Municipaux.

Date affichage : 18/06/2026

Absents représentés : Manon LHOMME par Valérie FRESET, Yoan CHEVALIER par Jean-Bernard WIMMER.

OBJET :

Secrétaire de séance : Pascale CLAUDEL

45.

E CARTE AVANTAGES
JEUNES –
RECONDUCTION DU
DISPOSITIF

Depuis 2020, la Commune offre aux jeunes môtieux âgés entre 11 et 25 ans la carte avantages jeunes.

Pour rappel, il s'agit d'une carte nominative réservée aux moins de 30 ans qui permet d'obtenir des réductions, des gratuités et avantages dans les domaines de la culture, sport, loisirs, vie quotidienne ... sur toute la région Bourgogne France Comté.

Le prix de la carte est à ce jour de 10 €, prix susceptible d'être revalorisé d'une année sur l'autre et elle est valable du 1/09 au 31/08 de chaque année.

Le Point Information Jeunesse de Giromagny se charge de remettre la carte directement aux publics qui doivent s'y présenter munis des justificatifs requis.

Le coût pour la Commune est d'environ 500 € pour une année.

Il est proposé de renouveler ce partenariat de manière permanente tant que le Point Information Jeunesse de Giromagny le proposera mais également de l'élargir aux jeunes âgés entre 6 et 25 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide **DE RENOUELER de manière permanente son PARTENARIAT avec le POINT INFO JEUNES du CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA HAUTE-SAVOUREUSE en OFFRANT aux jeunes habitants de la commune âgés entre 6 et 25 ans la E CARTE AVANTAGES JEUNES.**

La commune s'acquittera des factures établies en fonction du nombre de cartes délivrées par le point de vente.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,


 Jean-Bernard MARSOT




 Pascale CLAUDEL

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
 le :

Publié ou Notifié
 le :